



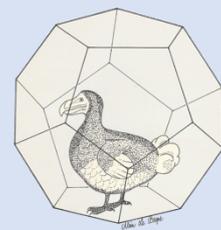
Défi Maths



Photo : Patrick Gaillardin ©
Flammarion

Règlement	2
ARTICLE 1 : Présentation et Objectifs	2
ARTICLE 2 : Niveaux concernés	2
ARTICLE 3 : Étapes et contenu du défi	3
ARTICLE 4 : Calendrier récapitulatif	4
ARTICLE 5 : Valorisation	4
ARTICLE 6 : Propriété intellectuelle et droits d'auteurs	4
ARTICLE 7 : Adaptation du défi au contexte sanitaire	4
ARTICLE 8 : Responsabilité	4
ARTICLE 9 : Modification de l'organisation du défi	4
ARTICLE 10 : Souveraineté des organisatrices et organisateurs	4

REGLEMENT



ARTICLE 1 : PRESENTATION ET OBJECTIFS

La Régionale Réunion de l'APMEP (Association des Professeurs de Mathématiques de l'Enseignement Public, de la maternelle à l'université) en partenariat avec l'inspection académique de Mathématiques de la Réunion a l'immense honneur pour cet événement mathématique d'accueillir la contribution exceptionnelle de Mickaël Launay¹ qui lance un défi mathématique à toute classe de collège et de lycée de l'Académie de la Réunion au travers de cette vidéo spécialement concoctée pour l'occasion :

[voir la vidéo sur youtube.](#)

https://www.youtube.com/watch?v=gKN3WG_hMGI&ab_channel=Lebric-%C3%A0-maths



À vous de le relever et de laisser place à votre réflexion & créativité !

Ce défi revêt plusieurs aspects :

- promouvoir les mathématiques au sein de l'Académie et susciter des vocations dans ce domaine faisant écho au rapport Villani-Torossian ;
- favoriser l'émergence d'une nouvelle culture scientifique et numérique ;
- développer des compétences dans la maîtrise de la langue française dans la visée du Grand Oral ;
- favoriser des pratiques collaboratives de travail entre élèves ;
- développer des compétences transversales : la créativité, l'intelligence collective, l'autonomie et la prise d'initiative ;
- Ce défi permet aussi l'intégration des éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice du métier d'enseignant (BO n°30 du 25-7-2013) : tirer le meilleur parti des outils, des ressources et des usages numériques, en particulier pour permettre la personnalisation des apprentissages et développer les apprentissages collaboratifs ; aider les élèves à s'approprier les outils et les usages numériques de manière critique et créative.

ARTICLE 2 : NIVEAUX CONCERNES

Ce défi concerne toute classe de collège et de lycée (général, technologique et professionnel).

¹ Chercheur en mathématiques, il se consacre à partir de 2007 à la vulgarisation mathématique avec le site MicMaths puis passe à la vidéo, avec sa chaîne YouTube « MicMaths », en 2013. En janvier 2021, cette chaîne compte plus de 510 000 abonnés et sa vidéo la plus populaire (« La face cachée des tables de multiplication ») a été visionnée plus de 4,5 millions de fois.

- **Mercredi 14 avril 2021** : envoi de la vidéo défi de Mickaël Launay et inscription des classes par les enseignantes et les enseignants de **mathématiques** via le lien LimeSurvey envoyé sur votre boîte mail académique
- **À partir du 14 avril 2021**, les classes participantes s'organisent pour relever le défi et proposer une production sous un format libre (pdf, diaporama, notebook, vidéo d'une durée maximale d'environ 5-6 min, etc). Une seule production par classe est attendue. En cas de nécessité, prévoir les autorisations voix et image à envoyer en même temps que la production.

L'envoi devra impérativement se faire sous la forme d'un seul fichier (quitte à envoyer une archive .zip) intitulé ETAB_NOMETAB_CLASSE_NOMPROFESSEUR. Aucun envoi ne respectant pas ces directives ne sera accepté.

- **Lundi 3 mai 2021** : date limite d'inscription.
- **Mercredi 7 mai 2021** : date limite pour le retour de production.
- **Mardi 25 mai 2021 – 10h à 11h** : Visioconférence de M. Launay organisée en deux volets :

Présentation de productions par les élèves (la mixité est encouragée), chaque classe disposant au maximum de 3 minutes. S'ensuit un premier échange avec M. Launay et questions de l'auditoire. Échanges globaux avec les classes participantes, synthèse et prolongements avec M. Launay. L'enseignante ou enseignant référent devra s'assurer de disposer d'un dispositif de visioconférence (audio/vidéo) pour permettre de retransmettre la conférence et d'échanger avec le conférencier.

Il est important que le professeur référent puisse avoir l'aval et le soutien de son chef d'établissement pour l'organisation interne de cet événement : visioconférence, classe libérée le 25/05 de 10h à 11h.

D'un point de vue logistique, *au maximum* 5 productions (parmi des productions coup de cœur (originalité, créativité, etc), cycle 3, cycle 4, lycée, etc, en fonction du nombre de classes participantes) seront présentées par les élèves, lors de la conférence. Les classes concernées en seront informées le cas échéant (dans la semaine du 17 mai, susceptible de varier en fonction du nombre de classes participantes) et les présentations seront à envoyer en amont de la conférence. Par ailleurs, l'intégralité des productions sera publiée et valorisée sur le site <https://www.apmep-reunion.re/>.

La conférence sera enregistrée et envoyée aux classes participantes et indisponibles le mardi 25 Mai.

ARTICLE 4 : CALENDRIER RECAPITULATIF

À partir du 14 avril 2021	– Envoi par mail de la vidéo défi de M. Launay aux enseignantes et enseignants de l'Académie de la Réunion – Début de la campagne d'inscription
À partir du 14 avril 2021	– Organisation des classes participantes pour relever le défi et proposer une seule production sous format libre par classe
Lundi 3 mai 2021	– Date limite d'inscription
Vendredi 7 mai 2021	– Date limite de retour de production impérativement intitulé ETAB_NOMETAB_CLASSE_NOMPROFESSEUR (exemple fictif : LYC_LECONTEDELISLE_1EA_MICMATHS)
Mardi 25 Mai mai 2021 10h-11h	– Visio-conférence des classes participantes avec Mickaël Launay : 5 présentations au maximum, échanges globaux, synthèse, prolongements

ARTICLE 5 : VALORISATION

L'intégralité des productions sera publiée sur <https://www.apmep-reunion.re/>. Chaque classe participante recevra un diplôme. Les cinq classes présentant leurs productions lors de la conférence recevront, en plus, un mini-dododécaèdre, emblème de l'association.

ARTICLE 6 : PROPRIETE INTELLECTUELLE ET DROITS D'AUTEURS

Les productions créées restent la propriété des participantes et participants. Toutefois, ils s'engagent à concéder gratuitement aux organisateurs et organisatrices les droits d'exploitation, sur tout support de communication, des travaux réalisés dans le cadre de cet évènement (à but non lucratif, à visée pédagogique ou afin de promouvoir le défi).

ARTICLE 7 : ADAPTATION DU DEFI AU CONTEXTE SANITAIRE

Chaque phase du défi devra être effectuée dans la stricte application du protocole sanitaire mis en vigueur à ce moment-là, avec le respect des gestes barrières.

ARTICLE 8 : RESPONSABILITE

La Régionale APMEP Réunion et l'Académie de la Réunion dégagent leur responsabilité pour tout incident technique ne relevant pas de leurs compétences, et en particulier en cas de soucis informatiques qui empêcheraient le bon déroulement de cet évènement.

ARTICLE 9 : MODIFICATION DE L'ORGANISATION DU DEFI

La Régionale APMEP Réunion et l'Académie de la Réunion, en cas d'imprévu survenant au cours du déroulement général, se réservent le droit d'aménager celui-ci pour assurer la réussite de cette action.

ARTICLE 10 : SOUVERAINETE DES ORGANISATRICES ET ORGANISATEURS

Aucun recours portant sur le déroulement du défi ou les décisions des organisatrices ou organisateurs ne pourra être accepté.